

**RESEAU NATIONAL "JEUNES EN ERRANCE"**

**COMPTE-RENDU DES RENCONTRES  
PROFESSIONNELLES  
PARIS. 3 ET 4 DECEMBRE 1998**

**C/o CEMEA. 24 rue Marc Seguin. 75018 Paris**

## SOMMAIRE

---

Présentation :	p. 3
Inventaire des thèmes d'échanges souhaités par les participants :	p. 4
Quelle utilité à ce que nous faisons ? :	p. 5
La question des mineurs :	p. 7
Le logement :	p. 10
Au fond, quels critères pour dire l'insertion ? :	p. 12

## PRESENTATION

---

Les CEMEA ont proposé à l'automne 1998 à des intervenants investis dans l'accompagnement éducatif et social de jeunes en errance de se retrouver durant deux jours pour échanger ensemble sur leurs pratiques, pour confronter leurs expériences, pour réfléchir aux formes d'intervention à développer.

Le public " Jeunes en errance " était défini ainsi dans les invitations : " le public des 16-30 ans qui se disent " zonards ", qui se déplacent sur l'ensemble du territoire national, qui passent par les festivals durant l'été, qui revendiquent leur rupture sociale comme étant un choix de vie ".

L'organisation des travaux n'était pas pré-établie par les organisateurs ; elle a été le produit d'un questionnaire rempli par l'ensemble des participants au moment de leur inscription puis de choix collectifs portant sur la suite des thèmes à traiter.

Les CEMEA se sont chargés de l'organisation et de l'animation de ces deux journées en tant qu'association ayant proposé la rencontre. Ils se sont également chargés de la rédaction de ce compte-rendu dont la succession des thèmes suit la chronologie des échanges.

A plusieurs reprises durant ces deux journées, le terme de " bricolage " a été utilisé pour qualifier les actions entreprises. Il est repris dans ce compte rendu. Entendons-nous bien sur le terme : ici rien n'est péjoratif. Il est pris tel quel chez Claude Levi Straus qui l'emploie pour montrer les capacités d'adaptation de l'homme à son environnement, et ses capacités à transformer ce même environnement. Levi Straus ajoute que le bricolage montre bien ce qu'est la mise en œuvre de l'intelligence.

Au delà des participants à ces rencontres, ce compte rendu est pour tous les bricoleurs du social...

# INVENTAIRE DES THEMES D'ECHANGE SOUHAITES PAR LES PARTICIPANTS

---

Quel public ?

Quelle prévention ?

Insertion ou adaptation ? Quels modèles d'insertion ? Leurs envies, nos principes.

Nos réponses alimentaires suffisent-elles, ou contribuent-elles à renforcer les situations ?

Faisons-nous du " travail éducatif " ? Du " travail social " ? Comment qualifier ce que nous faisons ?

Y a-t-il une limite à la prise en compte des pratiques addictives ?

Les mineurs en errance, en fugue. Quelles actions, quelles propositions ?

Le " bas seuil d'exigence " : quoi ? Comment ? Des limites ?

Mineurs et festivals : ceux en errance, ceux attirés.

La question du logement : que construire entre le squatt collectif et l'appartement loué ? A la fois souplesse et cadre...

Après le " devoir d'intervention ", quel accompagnement ? L'émergence de la demande.

Leurs limites et les nôtres.

La place des jeunes errants dans la ville.

Créer des lieux d'accueil de jour et de nuit : formes, organisations...

Qu'est-ce qui mène à l'errance ?

Le fonctionnement en réseau.

Les partenariats.

Les relations avec les institutions publiques. Les reconnaissances institutionnelles.

La place de la Prévention Spécialisée.

Quelles formations pour les intervenants des structures permanentes ? Et pour les accueillants des festivals ? Qui aide ceux qui aident ?

## QUELLE UTILITE A CE QUE NOUS FAISONS ?

---

Deux types d'utilité sont repérés : une utilité vis à vis de chaque personne en errance, et une utilité vis à vis des pouvoirs publics et des institutions. La réflexion sur le lien entre ces deux axes indissociables car en interaction amène à interroger en permanence les pratiques mises en œuvre pour pouvoir les modifier en prenant en compte ces réalités.

L'ensemble de cette dynamique est résumable en deux termes complémentaires : aider à accéder à la citoyenneté dans le cadre de l'accès à des dispositifs sociaux, publics de droit commun.

### L'accès à la citoyenneté

C'est d'abord la mise en œuvre d'une obligation d'accueil par l'organisation de lieux " où se poser ". Des lieux chaleureux où il est possible de parler, où ce qui est dit est écouté et pris en compte, des lieux où l'on se sente en sécurité, où les choix d'aménagements respectent les individus... Cette fonction d'hospitalité apparaît comme étant centrale dans ce processus. Certains des intervenants ne se satisfont cependant pas de cette forme de pratique trop centrée à leurs yeux sur la parole. Ils estiment que ces lieux doivent également permettre de " faire ensemble " par l'organisation d'activités de création plastique, l'aménagement d'ateliers bois ou fer...

Ce premier accueil amène souvent à la formulation dans l'urgence de diverses demandes matérielles : un lit où dormir, une table où dîner, un dépannage financier, un problème de santé.... Il paraît nécessaire d'avoir les moyens techniques directs ou partenariaux d'y répondre au moins ponctuellement, sans aller plus loin dans l'analyse de la réalité et de la sincérité de celles-ci, le fait même d'apporter une réponse à une demande pouvant permettre de créer un lien avec les personnes. La notion d'instrumentalisation, cependant abordée dans le débat, n'amène pas pour autant à un refus de réponse matérielle. Pour les intervenants l'essentiel est dans la possibilité d'accroche qui suivra, au delà de la réponse évidente à une demande présentée comme légitime.

Cette restauration de la personne comme individu digne d'attention et de respect amène à un paradoxe douloureux : que faire une fois que des demandes sincères et profondes émergent, en particulier des demandes d'aide pour arrêter la vie d'errance ? La réalité de l'emploi et la réalité de la tolérance sociale sont sévères dans ce cas pour qui a derrière lui le parcours particulier de l'errance, et sur la peau les marques de cette vie. Accompagner une personne dans la restauration de sa citoyenneté consiste-t-il à lui faire toucher du doigt des objectifs impossibles ? Mais préparer à accepter de vivre dans le droit commun, quitte à savoir s'organiser avec d'autres pour essayer de le transformer, n'est-ce pas au fond préparer à être un citoyen autonome et responsable ?

### Questionner les pouvoirs publics et les institutions

Le travail avec un public en rupture sociale interroge les fonctionnements et les organisations des

institutions, dont les nôtres, et c'est tant mieux selon les intervenants.

Les limites des programmes publics sont pointées une fois de plus : le vide relationnel et éducatif qui existe entre la fin d'un contrat " Jeune majeur " à vingt et un ans et la signature d'un contrat RMI à vingt cinq, l'exigence du programme TRACE qui fait penser à tous les intervenants qu'il n'est pas prévu pour " ces jeunes là ", la complexité à construire une contractualisation RMI sur l'accompagnement d'une vie revendiquée dans la marginalité sociale...

Des questions portent également sur les réalités fréquentes de l'accès aux structures de droit commun : problèmes d'adaptation aux personnes, de souplesse dans les fonctionnements, de capacité à moduler les exigences et les cadrages. Deux stratégies apparaissent alors pour dépasser ces problèmes : ou bien " forcer " les portes et les programmes au nom des besoins des personnes, parfois en les poussant à s'organiser en groupes de pression pour cela ; ou bien négocier des partenariats de façon à ce qu'elles modifient peu à peu leurs pratiques. Une certitude, au delà de ces choix de méthodes qui renvoient à des analyses différentes des rôles de chacun : accompagner en tant que tel est souvent nécessaire, et personne ne se l'interdit. Mais cela ne suffit pas pour parvenir à ce que les fonctionnements se modifient ; il faut parvenir à n'avoir plus besoin d'accompagner en faisant alors confiance à la qualité de l'accueil et de l'attention de la structure.

Un efficace pragmatisme aurait pu pousser les intervenants à développer eux-mêmes, au sein de leurs structures, des réponses " intégrées " proposant des écoutes et des solutions portant sur la santé, le logement, l'emploi... Tous le refusent, en préférant renvoyer la question de leur capacité d'adaptation aux institutions de droit commun spécialisées.

Des questions posées par des intervenants de rue et par les équipes d'accueil des festivals portent également sur les finalités de leurs fonctions, et sur les attentes de leurs commanditaires à leur égard. Ici les actions ont été clairement créées dans des perspectives de contribution à la tranquillité publique, et le travail engagé porte clairement ses fruits. Mais jusqu'où les institutions concernées veulent-elles aller dans l'accompagnement social au delà de la réponse sécuritaire ?

Réfléchir et interroger le travail social

Des questions sont revenues en permanence : qui exerce le contrôle social ? Qui exerce la régulation sociale ? Et quelle est la responsabilité des travailleurs sociaux dans ce processus ? Et pour ce qui est de leur place concrète vis à vis des publics avec lesquels ils travaillent, sont-ils avec lui, parmi lui, ou se situent-ils comme des tiers entre celui-ci et le corps social et ses institutions ? Le traitement de ces questions apparaît d'évidence comme étant une nécessité pour tous ceux qui travaillent avec des personnes en rupture et en souffrance. Mais où peuvent-elles être abordées ?

## LA QUESTION DES MINEURS

---

### Un contexte global

L'existence de mineurs en rupture familiale et sociale ne date pas d'aujourd'hui. Plusieurs participants rappellent les actions et les publications de Fernand Deligny, et rappellent également que la dynamique de la fréquentation des festivals par des mineurs en fugue était engagée avant le début des années quatre vingt dix. La nouveauté, l'actualité portent sur l'accentuation des fragilités familiales et ses résonnances sur les mal être juvéniles.

Il est également rappelé que le cadrage juridique et institutionnel français est apparemment parfait avec les textes de protection de l'enfance et la répartition claire des missions entre les départements au titre de l'ASE et l'Etat au titre de la PJJ.

### La perfection des textes et leur réalité

Le problème est que cette perfection présumée ne tient pas dans nombre de cas concrets.

Ainsi des départements tendent à ne pas s'estimer compétents ni concernés par la présence sur leur territoire d'adolescents mineurs en dérive s'ils ne sont pas eux-mêmes originaires du département.

Ainsi la seule réponse souvent possible devant ce qui semble être une urgence est le placement en foyer départemental de l'enfance, quels que soient l'âge et les dynamiques du jeune. Ici encore, l'adaptation des réponses des dispositifs de droit commun est interrogée.

Ainsi la partition mineur-majeur paraît-elle très formelle quand il s'agit de jeunes en rupture âgés de seize, dix sept ans à dix huit, dix neuf ans. Ce qui importe alors c'est beaucoup plus les dynamiques individuelles, l'histoire dans la marginalité, le rapport au travail, que l'âge " technique ".

Le problème est que l'ensemble du dispositif de protection est construit pour aider des mineurs victimes et souffrants, et que les mineurs en rupture n'entrent absolument pas dans ce cadre et le refusent.

Tous les participants disent donc " bricoler " leurs pratiques professionnelles sur les marges de la légalité, d'ailleurs souvent avec l'accord tacite, jamais écrit, des procureurs ou des juges des mineurs.

### Le paradoxe de la protection refusée

Comment protéger des mineurs en rupture malgré eux, compte tenu de leur connaissance approfondie des institutions de protection de l'enfance et de leur refus de ces structures ? Comment travailler avec eux en souplesse, pour que cela tienne et serve ? Comment les aider à avoir de vraies envies ? La fonction d'hospitalité est de nouveau mise en avant : montrer que l'on est là, offrir une écoute et une aide tout en souplesse, et savoir que de toute façon il est obligatoire d'en référer à l'autorité judiciaire. Il devient alors nécessaire d'aménager les cadres réglementaires de protection de l'enfance : possibilité d'hébergement, respect temporaire de l'anonymat....

Ces situations sont d'autant plus difficiles à gérer que le jeune est en fugue ou en début d'errance parce

qu'il est en pleine période de crise, donc très peu accessible à quelques paroles sensées que ce soit.

#### Adapter les règles et les pratiques

Le signalement "classique", actuel semble être une fausse bonne solution : incertitudes sur l'âge et l'identité précise du jeune, incertitudes sur la réalité de son histoire, sur son adresse... De toute façon il ne résout rien car le même jeune sera peut-être encore là demain sans plus de suivi spécialisé légitime aux yeux de la loi, s'il n'a pas pris entre temps un train pour l'autre bout de la France. Comme le dit sévèrement un participant " la loi n'est pas si gênante : on signale, il ne se passe rien et on peut continuer à travailler avec lui...".

Plusieurs participants évoquent des souhaits de possibles assouplissements de la notion de mandat éducatif consécutif à une procédure de signalement : le suivi officiel de ce mandat pouvant rester comme aujourd'hui de la responsabilité d'un éducateur ASE ou PJJ, mais la mise en œuvre concrète de l'accompagnement étant explicitement du ressort de ceux qui sont en contact permanent avec le jeune : membre d'une équipe de rue, accueillant d'une PAIO ou d'un lieu d'écoute... Il ne s'agirait en fait que de reconnaître, puis de formaliser ce qui se fait déjà aujourd'hui hors cadre réglementaire mais porté par la conscience professionnelle des intervenants.

L'accueil des fugueurs est également évoqué. Il est parfois mis en œuvre par des participants, ceci dans le cadre d'accords uniquement oraux passés avec les magistrats concernés.

Il est également évoqué l'intérêt de la période de crise comme période de productivité, d'action, même si cette action est une fuite dans le faire. Des lieux de parole permettant de verbaliser et de gérer la tension sont à inventer avec une transparence des questions, des interventions et des responsabilités par un croisement des logiques éducatives, des contraintes de la loi et des tensions du jeune.

#### Inventer des lieux

L'absence de lieux d'accueil où un mineur en fugue pourrait s'adresser volontairement est regrettée par tous les participants. Comment passer de deux de ces lieux sur l'ensemble du territoire national à un par ville moyenne ?

La récente circulaire ministérielle sur les " pensions de famille " est également évoquée par la souplesse qu'elle propose. Mais ce texte ne prend pas en compte les mineurs...

#### Les jeunes enfants et les bébés

Les jeunes en errance commencent à avoir des enfants, tous les intervenants le constatent.

Les réactions du corps social sont particulières vis à vis de cette situation : un relatif inintérêt apporté au suivi de grossesse de la mère est suivi par une mobilisation en urgence pour une prise en charge sociale totale dès la naissance survenue. Se pose alors, comme pour les adolescents en rupture, la question du signalement. Mais au fait faut-il signaler, et ce sur quels critères ? Les échanges font apparaître plusieurs cas où une relation de confiance existe entre des intervenants sociaux et les parents de jeunes enfants, cette relation permettant de bien connaître les conditions de vie de l'enfant, amenant à estimer qu'il n'est



pas particulièrement en danger et donnant la possibilité d'échanger avec ses parents sur leurs responsabilités éducatives. Mais il faut pour cela être reconnu par les parents et bien connaître leur style de vie. Ce non signalement alors non effectué en toute conscience peut paraître être une faute aux yeux de personnes ne connaissant pas ce public, ni ces parents là. Et que se passera-t-il si d'autres personnes signalent l'enfant : quelle sera la compétence particulière et adaptée du professionnel effectuant l'enquête sociale, qui siègera à la commission d'évaluation ? Et qui aura ensuite mandat pour suivre cet enfant, compte tenu du mode de vie de ses parents ? Autant de questions qui vont se poser de plus en plus souvent dans certains lieux, dans certaines villes où les jeunes en errance prennent peu à peu leurs quartiers d'hiver et se stabilisent.

D'autre part, il est évident pour tous que ces jeunes enfants ne sont pas victimes de défauts de soins majeurs tout en n'étant pas toujours dans des conditions de vie idéale. Il s'agit alors d'inventer des actions d'accompagnement de leurs parents pour les soutenir dans leur rôle, plutôt que de faire tomber sur eux les foudres de la justice sociale qui ne serviront qu'à les enfoncer et à transformer leur enfant en enfant d'institution. Des actions de ce type sont en préparation pour être expérimentées par quelques participants durant l'année 1999.

## LE LOGEMENT

---

Encore un paradoxe : tous les participants sont d'accord pour dire que le droit au logement est un droit fondamental, et tous savent aussi que l'accès à un logement autonome ne peut être une réussite que si un long travail a été effectué auparavant. Il s'agit en fait de travailler sur un processus pour qu'un droit puisse tenir comme réalité. Tous savent également, plus globalement, que l'accès au logement autonome est aujourd'hui un très difficile problème pour tous les jeunes, l'absence de revenus stables ne leur permettant pas d'emporter la confiance des bailleurs.

Quels projets de vie ? Et quelles réponses possibles ?

Accompagner dans l'accès à un habitat autonome, c'est au fond accompagner dans un projet de vie. Et il y a des étapes, des niveaux de complexité dans ce chemin. Sinon, tous le savent, les personnes ne "tiennent" pas plus dans leurs chambres individuelles de CHRS que dans leurs appartements loués à un bailleur, qu'il soit social ou privé. Phrase entendue : " en fait il faudrait ouvrir le dossier FSL le jour de la signature du bail... ". Sans parler de la solitude, de la séparation d'avec les chiens...

Comment aider à passer de la rue à l'appartement ? En prenant en compte le besoin de tenir un lien avec la rue, pour qu'une coupure brutale ne soit pas tellement insupportable qu'elle conduise à un retour en arrière. Du moins pour ceux qui n'y sont pas prêts. Donc en travaillant sur l'accompagnement des squatts, sur les appartements relais, sur les appartements à baux glissants... Il ne s'agit pas de contraindre à suivre toutes les étapes de tous les dispositifs, du squatt accompagné au terrain pour camion, puis du lit d'urgence de nuit au lit d'urgence de CHRS, puis de la chambre de CHRS à l'hôtel social...pour mériter de parvenir enfin à la signature d'un vrai bail. Mais il faut qu'une personne ayant pris l'habitude de vivre en dehors des règles sociales réintègre ces règles et accepte donc de respecter les contraintes de voisinage, les délais de paiement du loyer et des charges, les règles d'occupation des lieux... Sinon les échecs sont connus. Il y a forcément un accompagnement à construire dans ce processus, accompagnement qui dépasse largement un simple suivi social destiné à éviter les accumulations d'impayés. Mais sur quel mandat, avec quel statut, dans quels cadres institutionnels ?

Ici encore, pour la majorité des intervenants l'insertion sociale consiste à réussir à trouver sa place dans l'anonymat social et donc dans les dispositifs de droit public. Reste que pour certains jeunes en errance le " modèle d'insertion " qu'est la location d'un logement ne vaut pas car ils sont beaucoup plus attirés par des modes de vie plus communautaires et d'apparence plus marginaux. Il y a alors à les accompagner dans des stabilisations collectives en périphérie urbaine ou en milieu rural, qu'il s'agisse d'une étape nécessaire ou d'un idéal de vie à mettre en oeuvre.

Et puis beaucoup de participants constatent que tout ceci n'est vraiment possible que dans des grandes villes, la palette des possibilités étant considérablement réduite dans nombre de petites villes où ils travaillent.

Inventer...

Inventer, c'est ce que font des communes en aménageant avant démolition des petits bâtiments ou des grandes maisons ayant fait l'objet d'expropriations pour les rendre habitables par quelques jeunes durant plusieurs mois, moyennant l'acceptation de contacts réguliers avec des travailleurs sociaux et l'engagement à ne pas en faire un énorme lieu d'accueil sauvage. La pratique des "squatts municipaux" se diffuse peu à peu, plusieurs participants y interviennent et estiment qu'il s'agit d'une pratique intéressante.

C'est aussi accepter et accompagner l'occupation sans titres de bâtiments agricoles en mauvais état initial, produits de la déprise rural dans le piémont pyrénéen... et convaincre les chasseurs et les élus locaux !

C'est aider à réaliser une vie collective, communautaire, qui soit épanouissante pour chacun, alors que les modèles de vie vont tous vers l'individualisation en dehors du groupe.

Mais prendre en compte le réel

C'est accepter que celui-ci ne se stabilise jamais pour longtemps, que cet autre ne quittera pas ses trois chiens, du moins avant longtemps, que la psychose de ce troisième fait qu'il est dévoré d'angoisse quand il est seul. Ceci pour les intervenants.

Pour les institutions c'est savoir adapter les fonctionnements aux individus : ne pas gérer un foyer d'aide à la réinsertion sociale comme simple un empilage de chambres, ne pas mettre si haut les exigences envers les personnes que certaines n'essaient même pas de franchir la porte, faire accepter par les autres celui qui est en dehors de leur norme, en particulier celui aux attitudes et aux comportements incohérents.

Et pour l'Etat c'est reconnaître, conventionner, pourquoi pas financer des structures d'accueil communautaire en invention, c'est financer des appartements collectifs permettant une vie communautaire plutôt que de renvoyer vers des CHRS-jeunes sans vie sociale.

## **AU FOND, QUELS CRITERES POUR DIRE L'INSERTION ?**

---

Et si tout compte fait ils étaient “ insérés ” ? C'est à dire avec une place dans la société, certes particulière mais existante. Des participants préfèrent alors parler plutôt “ d'inscription sociale ”, c'est à dire d'un investissement actif dans les règles qui font la vie sociale.

Qu'elle porte sur l'inscription ou sur l'insertion, cette question vient en second plan dans les échanges. Le premier plan est constitué de certitudes pragmatiques qui affirment que pour accompagner quelqu'un il est nécessaire de partir d'où il est pour cheminer avec lui dans la direction qu'il souhaite prendre. Tous travaillent ainsi. Mais la question des finalités, des modèles ressort très vite après cet accord : avons-nous comme fonction d'inciter à un changement de statut, toujours douloureux car déstabilisant, ou comme fonction d'accompagner dans des rêves de marginalité apaisée ? En fait, mettons-nous en œuvre un pragmatisme complaisant qui de fait renforce la personne dans son enfermement ou un pragmatisme exigeant qui va chercher chez elles ses capacités à se remettre en cause et à se transformer ? Une façon évidemment inverse de poser la même question est de se demander si la tâche des travailleurs sociaux est de faire intégrer la norme sociale sans l'interroger ou de contribuer à une transformation de celle-ci aux côtés de ceux qui en sont les victimes.

Ce débat de fond renvoie à une réflexion développée dans le début de ces journées à propos de la relation à entretenir avec les institutions. Il s'agit en fait d'une question d'éthique professionnelle que chacun traite à sa façon, l'absence de débats de ce type dans le milieu de l'action sociale ne permettant pas de prendre plus position ni de dire ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas .

Dernier problème, celui de la confusion des termes car insertion renvoie trop souvent à insertion professionnelle. Pour les intervenants la question n'est pas là, du moins pas plus là que pour les plus de trois millions de chômeurs actuels. Et l'évaluation de leur action n'a pas à être jugée à l'aune du nombre de contrats signés en fin d'action. Il s'agit bien, par contre, de mesurer un chemin parcouru et d'évaluer les changements intervenus. Et là, quelles que soient les positions de chacun entre militantisme sociopolitique et position de neutralité professionnelle, une certitude est avancée : le bout du chemin est atteint quand les personnes peuvent accepter leur vie par leurs ressources propres, sans avoir encore besoin d'un recours permanent aux toxiques pour continuer à fuir leur réalité. Le débat sur le modèle d'insertion, individuel-urbain ou collectif-rural, devient alors bien accessoire.